

CHOISISSEZ L'UCA
POUR VOTRE VERSEMENT
INVESTISSEZ
DANS LE DÉVELOPPEMENT
DES COMPÉTENCES
DE VOS FUTURS COLLABORATEURS



Grâce au versement de votre taxe d'apprentissage à l'Université Clermont Auvergne (UCA), vous contribuez à offrir des formations d'excellence à nos étudiants, vos collaborateurs de demain.

Le cadre réglementaire issu de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel permet aux entreprises de verser annuellement 13% du montant de leur taxe d'apprentissage à des organismes de formation professionnelle. L'UCA est habilitée à percevoir ce solde.

Choisissez de verser le solde de 13% de votre taxe d'apprentissage à l'UCA pour :

- **Conforter** une offre de formation professionnelle diversifiée d'enseignement supérieur ;
- **Soutenir** une offre de proximité présente sur tout le territoire auvergnat et active dans sa valorisation ;
- **Participer** à l'innovation pédagogique par la création de nouveaux contenus et l'acquisition de matériel en réponse aux besoins des entreprises.

L'UCA EN QUELQUES CHIFFRES



VOIR LA VIDÉO « L'UCA EN CHIFFRES »

VERSEZ LE SOLDE DE 13% DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'UCA

Une démarche simplifiée, 100% en ligne :

<https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>

- Connectez-vous à votre compte SOLTÉA ;
- Recherchez dans le moteur de recherche, soit l'UCA, soit la ou les composantes auxquelles vous souhaitez affecter votre solde (hors Clermont Auvergne INP*) :
 - **UCA** : code UAI : 0632084Y/ SIRET : 13 002 806 100 013
 - **Composante(s)** : pour connaître l'UAI de la composante, consulter la page taxe d'apprentissage du site fc.uca.fr.

* Pour investir dans les formations de Clermont Auvergne INP (Isima, Polytech Clermont, SIGMA Clermont), **CLIQUEZ ICI**.

Contact : taxe-apprentissage@uca.fr